

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2017

Devise d'affichage : k EUR

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Insurance with profit participation	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Accepted reinsurance	Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)	Assurance santé (assurance directe)		Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)	
						Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0020	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0	0	0	0			0		0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	R0030	3 261 543	0	65 554	3 327 097		47 482	0	1 239 543	125 450	1 412 476
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	95 772	0	0	95 772		47 434	0	95 532	0	142 965
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	3 165 771	0	65 554	3 231 325		49	0	1 144 012	125 450	1 269 510
Marge de risque	R0100	250 159	0	5 028	255 187	3 642			95 072	9 622	108 336
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0	0	0	0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0	0	0	0			0	0	0
Provisions techniques - Total	R0200	3 511 702	0	70 582	3 582 284	51 124			1 334 616	135 072	1 520 812

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2017

Devise d'affichage : k EUR

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							Total Non-Life obligation
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
<i>Provisions pour primes</i>									
Brut - total	R0060	-66 833	110 706	0	0	0	0	0	43 873
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-45 575	6 469	0	0	0	0	0	-39 106
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-21 258	104 237	0	0	0	0	0	82 979
<i>Provisions pour sinistres</i>									
Brut - total	R0160	239 941	1 350 884	0	0	0	0	0	1 590 825
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	70 711	99 009	0	0	0	0	0	169 720
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	169 230	1 251 875	0	0	0	0	0	1 421 105
Total meilleure estimation - brut	R0260	173 108	1 461 590	0	0	0	0	0	1 634 698
Total meilleure estimation - net	R0270	147 972	1 356 112	0	0	0	0	0	1 504 084
Marge de risque	R0280	13 277	112 103	0	0	0	0	0	125 381
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total									
Provisions techniques - Total	R0320	186 385	1 573 693	0	0	0	0	0	1 760 078
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	25 136	105 478	0	0	0	0	0	130 614
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	161 250	1 468 215	0	0	0	0	0	1 629 464

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2017

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381	381		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	3 232 327	3 232 327		
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	71 140			71 140
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	3 303 849	3 232 709		71 140
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	3 303 849	3 232 709		71 140
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	3 232 709	3 232 709		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	3 303 849	3 232 709	0	71 140
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	3 232 709	3 232 709	0	0
Capital de solvabilité requis	R0580	1 361 350			
Minimum de capital requis	R0600	489 271			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2.43			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	6.61			

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêt : 31/12/2017

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	3 303 849
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	71 521
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	3 232 327
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

Nom légal : BTP PREVOYANCE, Date d'arrêté : 31/12/2017

Devise d'affichage : k EUR

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	750 105		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	195 387		
Risque de souscription en vie	R0030	197 206	Risque de mortalité, Risque de catastrophe en vie	Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	766 938		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		Aucun
Diversification	R0060	-555 895		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 353 741		

Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	80 438
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-72 830
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 361 350
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	1 361 350
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

S.28.02.01

Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie		289 469	0

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	147 972	1 166 276	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 356 112	588 803	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0	0	0

	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie		0	199 802

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0		3 231 325	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0		280 879	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0		0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0		1 269 510	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250	0	0		97 413 205

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	489 271
Capital de solvabilité requis	R0310	1 361 350
Plafond du MCR	R0320	612 607
Plancher du MCR	R0330	340 337
MCR combiné	R0340	489 271
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	489 271

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	289 469	199 802
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	805 419	555 931
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	362 439	250 169
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	201 355	138 983
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	289 469	199 802
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	289 469	199 802